

## Monsieur

Objet : Demande de renvoi

Bruges, le 15/01/2018

Affaires. 1650424322022 Suivie par : Christelle MARIE 05.57.00.08.47 Récours n 2014353754537 Contrainte (signes: 0640301992) dich3/11/2014 -

Tribunal des Affaires de la Sécurité Sociale de SAINTES Audience du :: 29/01/2018 à 14:00

Monsieur,

Nous faisons suite à la convocation du 29/01/2018 à 14:00 transmise par le Tribunal des Affaires de la Sécurité Sociale de SAINTES, concernant le recours référencé ci-dessus.

Cette affaire vient en renvoi suite à l'audience du 27/11/2017.

La loi n°2017-1836 du 30 décembre 2017 de financement de la sécurité sociale pour 2018, publiée au journal officiel du 31 décembre 2017, procède à la suppression juridique du RSI et au transfert de ses activités au régime général.

Dans l'attente de la finalisation du processus de délégation subséquent qui n'est pas prévu ou aménagé par la loi, et qui devrait aboutir ultérieurement, nous sollicitons un renvoi de l'affaire à une audience ultérieure.

Nous serons représentés par SLRL MINAUD CHARCELLAY.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le responsable du recouvrement

Agence de sécurité sociale pour les indépendants

CONTENTIEUX Nouvelle-Aquitaine TSA 20002 33525 BRUGES cedex Tél: 08 09 40 01 19

Fax: 05 57 00 08 74